

Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02030727

HAL Id: hceres-02030727

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030727>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Aspects juridiques du patrimoine des personnes
physiques et des entreprises

Patrimoine et Entreprises

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Corse Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Corinne Saint-Alary-Houin, présidente du
comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises
Acronyme de l'unité :	Patrimoine et Entreprises
Label demandé :	EA (en restructuration)
N° actuel :	EA 7311
Nom du directeur (2016-2017) :	M. Claude SAINT-DIDIER
Nom du porteur de projet (2018-2022) :	M. Claude SAINT-DIDIER

Membres du comité d'experts

Présidente:	M ^{me} Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse Capitole
Experts :	M ^{me} Fabienne JAULT-SESEKE, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (représentante du CNU) M ^{me} Claude OPHELE, Université de Tours M. Stéphane MANSON, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines M. Édouard VERNY, Université Panthéon-Assas
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Sébastien BERNARD
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Paul-Marie ROMANI, Université de Corse Pasquale Paoli M. Marc MUSELLI, Université de Corse Pasquale Paoli
Directeur de l'École Doctorale :	M. Jean COSTA, ED n° 377 « Environnement et société »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Équipe d'Accueil (EA) n° 7311 « Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises » a succédé en 2013 à l'ERT (Équipe de Recherche Technologique) n° 2008-1362, créée en 2008, par les enseignants-chercheurs en droit privé de la faculté de droit. L'unité réunit aujourd'hui des privatistes et des publicistes ainsi qu'un membre de la section 06 (Sciences de gestion) du CNU (Conseil National des Universités), spécialisé en comptabilité.

Elle est rattachée à l'Université de Corse Pasquale Paoli et localisée au sein de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Droit, sciences sociales, économiques et de gestion (22 avenue Jean Nicoli à Corte). A ce jour, aucun local particulier ne lui a été attribué, mais il devrait en être différemment à une date non encore déterminée, mais probablement en 2018.

Équipe de direction

L'équipe est dirigée, depuis sa création, par M. Claude SAINT-DIDIER, également Doyen de l'UFR Droit, sciences sociales, économiques et de gestion qui est assisté par un ingénieur de recherche contractuel à mi-temps.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2-1 Droit.

Domaine d'activité

L'unité a pour objet principal l'étude, d'une part, de la création, l'organisation, la valorisation et la transmission du patrimoine des personnes physiques et des entreprises et, d'autre part, de la défense procédurale du patrimoine. Plus particulièrement, sur la période considérée, l'activité des enseignants-chercheurs a été centrée sur l'analyse de deux sujets : les figures de l'associé et les mécanismes et techniques d'évaluation des biens, du contractant et du dommage. Le sujet des "servitudes" qui avait été prévu n'a pas encore été développé.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	10	11
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	8	
N7 : Doctorants	9	
TOTAL N1 à N7	28	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	2

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Au cours de la période évaluée, l'unité a développé régulièrement ses activités de recherche. Le nombre et la qualité des publications demeurent satisfaisants. L'unité a veillé à développer des partenariats professionnels intéressants (notaires, autorités et juridictions administratives). De nouveaux recrutements lui ont permis de s'étoffer tant en droit privé qu'en droit public et de soutenir des rencontres régulières attestant d'une réelle vie scientifique. Des liens fructueux ont été noués avec d'autres universités méditerranéennes : Tunis El Manar (Tunisie), Sassari (Sardaigne, Italie), Toulon, notamment.

La taille de l'EA est encore trop faible pour permettre d'assurer sa pérennité ; le nombre de professeurs est insuffisant. Mais des progrès sensibles ont été faits : le nombre d'enseignants HDR (Habilités à Diriger des Recherches) a augmenté, ainsi que les inscriptions en thèse.

On notera que la cohérence scientifique n'est pas toujours préservée : certaines publications ne peuvent être rattachées aux thématiques prioritaires de l'unité. Il serait souhaitable que sa structuration soit poursuivie : statuts, organisation formelle de la direction (bureau, codirection, durée des mandats), désignation de responsables de thèmes de recherche, clarification de la politique budgétaire. En raison du petit nombre de chercheurs, l'équipe devra éviter de se disperser en multipliant des partenariats qu'elle ne pourrait assurer dans la durée.

Les membres de l'unité et l'Université de Corse Pasquale Paoli sont bien conscients de ces obstacles et ont déjà envisagé d'excellentes mesures de développement et de restructuration dans la ligne des suggestions de l'évaluation précédente. Dotée de locaux propres en 2018 et d'un budget en progression, l'unité a le projet de changer de dénomination pour devenir « l'Équipe méditerranéenne de recherche juridique » et de se consacrer à deux thématiques de recherche : « Patrimoine et Entreprise » d'une part, « Justices » d'autre part. Ces deux thématiques correspondent mieux aux travaux individuels des chercheurs bien qu'ils ne les recouvrent pas totalement (en droit des personnes, surtout), ce qui est normal. En outre, ils s'insèrent parfaitement dans l'action scientifique de l'université, via le « Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires » (RETI). Il conviendrait de concentrer les efforts financiers et humains sur la réalisation de ce double projet structurant.

L'unité est donc en progression et doit poursuivre son développement selon les thèmes qu'elle a elle-même dégagés. Dans cette perspective, il a semblé indispensable au comité d'experts que ses moyens en termes d'appui à la recherche soient pérennisés.